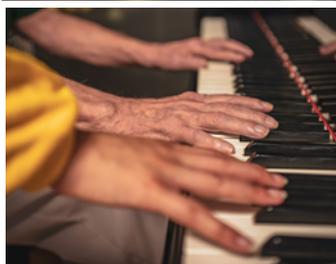


Accueillir des jeunes volontaires pour dynamiser le quotidien des seniors



65%

Des personnes âgées disent avoir meilleur moral*

71%

Des seniors se sentent moins seuls qu'avant grâce aux volontaires*

80%

des jeunes disent que les seniors leur ont appris des choses*

87%

des jeunes se sont sentis utiles*

**Mesure d'impact social par le Labo E&MISE de l'ESSEC au printemps 2022.*

► VOUS ENGAGER DANS LE SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ

SENIORS (SC2S) permet de rompre l'isolement social, de renforcer les liens de solidarité entre générations et d'engager votre organisme dans un grand projet de société.

POUR ACCUEILLIR DES JEUNES VOLONTAIRES, IL SUFFIT :

- D'être un organisme public ou privé à but non lucratif
- D'avoir plus d'un an d'existence

↳ **Vous disposez déjà d'un agrément de Service Civique pour accueillir des jeunes ou faites partie d'une fédération qui a un agrément collectif dont vous pouvez bénéficier :**

5 bonnes raisons de rejoindre le SC2S

- 1 **Avoir le soutien d'équipes formées, sur l'ensemble du territoire** pour définir avec vous les missions à confier aux jeunes.
- 2 **Être aidé pour le recrutement des jeunes**
- 3 **Bénéficier gratuitement de formations et d'échanges de pratiques pour les jeunes et tuteurs** et permettre aux jeunes de profiter des forums régionaux annuels pour découvrir les formations, métiers et perspectives d'emploi et de bénévolat dans le secteur médico-social.
- 4 **Recevoir un soutien financier** pour recruter un binôme de jeune au lieu d'un jeune et diversifier les profils des jeunes 113,03€/ par mois pris en charge, (ex : pour les jeunes sans diplôme ni qualification, en situation de handicap, réfugié ou habitant en QPV ou ZRR) et faciliter les transports des jeunes en mission en zone rurale.
- 5 **Equiper vos jeunes :** tenues logotées et tablettes.

↳ **Vous n'avez pas d'agrément**

L'AND-SC2S peut vous permettre d'accueillir les jeunes sans tarder en assurant pour vous la responsabilité administrative et juridique.



Les professionnels du Grand Âge l'observent au quotidien, **le Service Civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées** par des actions complémentaires à celles du personnel soignant et de l'entourage. Les seniors apprécient toujours la présence des jeunes volontaires qui sortent quant à eux grandis de cette expérience.

C'est de ce constat qu'est né le dispositif Service Civique Solidarité Seniors

PARCE QUE L'INTERGÉNÉRATIONNEL EST UNE FORCE CONTRE L'ISOLEMENT.

Adossée à l'Agence du Service Civique, l'AND-SC2S (Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors) a pour vocation de développer massivement et qualitativement le Service Civique auprès des personnes âgées au sein d'organismes publics et privés à but non lucratif.

NOTRE AMBITION :

200 000 seniors par an accompagnés d'ici 2026

à domicile et en structures d'accueil

Qu'est-ce que le SC2S ?



La mobilisation SC2S a été lancée en mars 2021 par le Ministère chargé de l'Autonomie et le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de l'Engagement, avec l'ensemble des acteurs du Grand Age et du Service Civique parmi lesquels, Unis-Cité, Monalisa, La Croix-Rouge française, les Petits frères des pauvres, le groupe SOS seniors, la Fehap, ... Soutenu initialement par le groupe Malakoff Humanis, elle fait aujourd'hui partie des programmes communautaires de la fédération Agirc-Arrco.

LE SERVICE CIVIQUE, EN BREF :

Le Service Civique est un dispositif national d'engagement volontaire de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général.

► **Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour ceux en situation de handicap.

► **Sans condition de diplôme**, seuls comptent le savoir-être et la motivation.

► Pour chaque jeune, **une indemnité mensuelle de 609,96€ par mois** (496,94€ versée par l'Etat, et 113,02€ de prestation de subsistance versée par la structure d'accueil), une protection sociale, (maladie, retraite) et des congés.

► **Un engagement de 24 à 35 heures par semaine**



La mission du volontaire ne se substitue en aucun cas à l'activité d'un salarié, d'un stagiaire ou d'un bénévole.

La mission doit être accessible à tous les jeunes, même sans qualification et leur permettre de se sentir utiles et de vivre une expérience humaine forte et formatrice.



Missions confiées aux jeunes volontaires



Quelques exemples :

► MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

- Visites de convivialité
- Accompagnement dans l'utilisation d'outils numériques
- Jeux de société, activités manuelles (ateliers créatifs, pâtisserie...)
- Sorties extérieures (balades, visites culturelles...)

► EFFECTUER DES ANIMATIONS COLLECTIVES EN ÉTABLISSEMENT

- Appui aux activités d'animation
- Activités ludiques de stimulation de la mémoire
- Jeux collectifs : bingo, loto...
- Recueil d'expériences de vie
- Ateliers bien-être/détente

Les équipes de l'AND-SC2S sont à votre disposition pour imaginer et construire des missions innovantes et complémentaires aux actions de vos salariés et bénévoles.

Plus d'informations

Pour toute information et/ou pour étudier plus précisément votre situation et vos besoins, contactez le coordinateur de l'AND-SC2S de votre région :

sc-solidariteseniors.fr

